

défil les seules cérémonies de la semaine sainte; on sait de quelle magnificence elles étaient dans la capitale du monde chrétien; nous n'en prendrons point de les décrire. Nous laissons aux peintres et aux poètes le soin de représenter dignement ce clergé en deuil, ce autels, ces temples voilés, cette musique sublime, ces voix célestes chantant les douleurs de Jérémie, cette passion mêlée d'incompréhensibles mystères, ce saint sépulcre environné d'un peuple abattu, ce pontife lavant les pieds des pauvres, ces ténébreuses, ces effluves entre-croisés de bruits formidables, ces cris de victoire échappé tout-à-coup du tombeau, enfin ce Dieu qui ouvre la route du ciel aux âmes déliées, et laisse aux chrétiens sur la terre, avec une religion divine, d'inatissables espérances.

CHATEAUBRIAND.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 9 AVRIL 1852.

PREMIERE PAGE:—Comment les Dogues résistent, triomphent et ne finissent pas.—De quelques Fêtes Chrétiennes. FEUILLETON:—Bertal, Episode des Guerres d'Afrique, (suite et fin.)

Les bons exemples ne profitent guère au *Montreal Witness*. Lorsqu'il voit les écrivains du Haut-Canada, s'éclipser de l'arène, les uns sous le poids du ridicule de leurs fureurs anti-catholiques, les autres par le sentiment invincible de l'infirmité trop palpable de leurs systèmes; lorsqu'il voit les écrivains du Bas-Canada, Canadiens et autres, se tairent, par dissimulation ou par intérêt, sur ces mêmes systèmes, et que le vide se fait réellement autour de lui, le *Montreal Witness* ne peut encore se résoudre à dépouiller le *vieil homme*. Il ne convient pas de le suivre dans ses pégrinations en dehors des droits existants et reconnus: ce serait long et peu instructif pour nos lecteurs qui savent ce qu'ignorent les éditeurs du *Witness* que les catholiques de ce pays ne possèdent aucune franchise qu'une loi solennelle ne leur assure, et dans laquelle les diverses sectes religieuses de la colonie puissent voir une source de mal ou la moindre cause de lésion pour elles. Le *Witness* devrait connaître cela, car c'est un point capital que cette ignorance de nos lois et de notre état de société pour des journalistes qui ont le goût de pénétrer sur ces choses! Les allusions du *Witness* à certains *testaments*, s'harmonisent parfaitement avec ses réflexions sur la communauté des catholiques. Mais si les faits que nous avons publiés sur cette matière ne le convainquent pas, nous abandonnerons cette tâche facile à des confrères de langue et de religion plus libéraux que lui sur ce chapitre.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le steamer *Baltic* est arrivé le 4 à New-York, apportant les quelques nouvelles dont suit le sommaire géographique. ANGLETERRE.—Lord Brougham a soumis à la chambre un bill pour limiter à trente-cinq jours la période entre la dissolution et la réouverture du parlement. Il a exprimé l'espoir qu'avant la dissolution, il fut adopté des mesures pour prévenir la fraude et les corruptions électorales. Le duc de Newcastle, en soumettant une pétition de Manchester, en a pris occasion d'interpeller les ministres touchant leur politique future. Lord Derby a répliqué qu'il désirait avec anxiété le règlement de la ques-

tion commerciale, et qu'il pensait que la session prochaine ne se passerait pas sans qu'un parlement nouveau eut occasion de prononcer le verdict définitif de la nation sur la marche du système proposé par le gouvernement de Sa Majesté à la chambre des communes. Lord J. Russell le requit du chancelier de Péchiquier de déclarer si les ministres avaient l'intention d'avisser la couronne touchant une dissolution du parlement et d'en former un nouveau le plus tôt possible. Le lord chancelier répondit que l'intention et le désir du gouvernement étaient de se mettre en présence d'un nouveau parlement, voulant néanmoins par là exprimer sa confiance dans l'administration actuelle, qui aura à soumettre les mesures qu'elle jugera de son droit de proposer.

Le steamer *Great Britain* partira d'Angleterre pour New-York au 1er mai. On a constaté que la vitesse de sa marche est de quinze milles à l'heure.

FRANCE.—Des lettres de Paris annoncent que le budget sera prochainement soumis au corps législatif. On y proposera de réduire de 50 ou 55 mille hommes l'effectif de l'armée; mais il est probable que la gendarmerie sera renforcée de 20 mille hommes.

Le général Cavaignac, avant de se résister à siéger dans la chambre législative, ayant voulu consulter à ce sujet les généraux Lamoricière et Bedeau, demanda à cet effet des passe-ports pour se rendre auprès d'eux en Belgique. On lui a répondu que des passe-ports lui seraient accordés, mais que la frontière lui serait fermée pour son retour.

Le Président a assisté en personne à une revue sur le grand quarré des Tuileries où tout s'est passé avec grand éclat. En retournant à l'Élysée, des cris de « vive l'empereur! » l'ont salué sur son passage.

Les journaux ministériels contredisent les rumeurs ayant rapport à la création d'un nouveau système de taxes.

Le Président a promulgué un décret réglementant la marine marchande.

Le commerce s'améliore à Manchester, y ayant apparence d'une augmentation des demandes, et les laines étant beaucoup demandées là où les engagements contractés expirent.

ARRIVAGE PLUS RÉCENT.

Nous devons à l'arrivée de l'*Africa*, de retour à New-York vendredi soir, des avis plus récents d'outre-mer.

ANGLETERRE.—Les ministres ont consenti à dissoudre le parlement après Pâques ou, le plus tard, après la Pentecôte.

Une lettre est parvenue à l'Amirauté, écrite du Détroit par le Dr. Rae, annonçant son arrivée dans ses parages, à la suite de recherches infructueuses en quête de Sir John Franklin, sur le point le plus reculé auquel il avait pu atteindre était 70 degrés 30 minutes de longitude nord, à 101 degrés ouest dans les possessions de Victoria. Arrêté par les glaces et désespérant de pouvoir pénétrer plus avant, il commença d'opérer son retour le 19 août.

M. Howe a proposé un bill dans la chambre des communes pour l'extension du droit de vote en Angleterre et dans le pays de Galles, de telle sorte que tout individu majeur exempt d'incapacité légale ou intellectuelle serait électeur. Un débat long et queique peu animé s'en étant suivi, la chambre se divisa et vota par 89 voix pour la motion et 214 à l'encontre, donnant une majorité de 155 en faveur du rejet.

FRANCE.—Les journaux se livraient à beaucoup de conjectures sur les procédés qui occupaient les discussions du corps législatif convoqué aux Tuileries pour le 29 mars.

On s'attendait à ne trouver dans le discours d'ouverture du président qu'un document d'une importance ordinaire en politique, et ne devant offrir qu'un résumé des actes du 2 décembre. Mille décrets politiques, déjà partis de France, doivent être confinés à Alger,

1250 à Oran, et 400 à Bone. La *Patrie* les donne pour émissaires de Mazzini, et dit qu'au moment de leur arrestation ils se concertaient avec ce démagogue. On rapporte d'un autre côté qu'ils étaient à dîner à table d'hôte. Dans le nombre sont compris 10 ou 12 Italiens, qu'on avait déposés à la préfecture de police. Sur 64 personnes arrêtées dans les environs du Palais Royal, près de quarante ont été remises en liberté; ce qu'il en reste est étranger à la France, et la plupart sont d'Italie.

Le *Moniteur* du 26 contient la loi de centralisation administrative. Le décret du 28 mars y est intercalé, moins l'article 13 interdisant les sociétés secrètes.

Le candidat du gouvernement a été battu par 5000 voix à Lyon, l'un des grands centres du socialisme.

Au nombre des sujets qui doivent occuper l'attention du conseil d'état est le frappeage et l'effigie de la monnaie de cuivre.

Le bruit court que l'Empire sera bientôt proclamé malgré l'opposition de la Russie.

POURSUITE CRIMINELLE POUR DIFFAMATION.—D'après le *Western Progress*, journal publié dans le Haut-Canada, M. John George Vansittart publia en novembre dernier dans le comté d'Oxford une correspondance qui avait en lieu, selon les apparences, entre M. Hincks et un individu du nom de McNab. La teneur de cette correspondance, si dès lors elle n'était jugée fautive, plaçait M. Hincks dans une position tout-à-fait désavantageuse comme homme public et comme citoyen. Aussi, fallut-il voir la basse malignité avec laquelle certains organes *torres* du Haut-Canada accueillirent ce conte diffamatoire et le répandirent dans les deux sections de la province. Ce n'était là toutefois que le premier acte d'une source de trame contre le premier ministre d'aujourd'hui; en voici maintenant le second et le dernier dans la plainte en diffamation que vient de porter M. Hincks contre le disséminateur du libelle, M. Vansittart. Originée dans les machinations ténébreuses de l'hostilité vindicative, cette affaire va se dénouer par un arrêt solennel qui assignera au libelle ainsi qu'aux détecteurs qui y ont applaudi le véritable caractère de l'un et des autres. Nous citons plus bas la déclaration sous serment de M. Hincks servant de base à la procédure criminelle qu'il adopte contre M. Vansittart, et nous suivrons le procès jusqu'à la sentence définitive qui doit y mettre un terme sans nous arrêter pour le moment aux particularités du délit qui en fera la matière.

PROVINCE DU CANADA, L'information et CITÉ DE MONTRÉAL, plainte de l'honorable Francis Hincks, C'est à savoir: de la cité de Québec, dans la province du Canada, inspecteur-général des comptes publics de Sa Majesté pour la dite province du Canada, étant assermenté ce premier jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-deux, en la cité de Montréal, dans la dite province, devant moi, l'honorable Philippe Panet, l'un des juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le Bas-Canada, déclare, le dit informant, qu'il a été candidat pour la représentation en parlement du Comté d'Oxford, dans le Haut-Canada, lors de la dernière élection générale des membres devant représenter le peuple du Canada en parlement; laquelle dite élection pour le dit comté d'Oxford dans le Haut-Canada, commença par la nomination des candidats dans la ville de Woodstock, dit comté d'Oxford, le vingt-quatrième jour de novembre dernier; que, dans une certaine circulaire, imprimée et publiée à Woodstock, dans le dit comté d'Oxford, dans le Haut-Canada, le dit vingt-quatrième jour de ce mois de novembre dernier, sont contenues les allégations diffamatoires qui suivent sur le compte de l'informant: "L'on verra que tan-

dis que M. Hincks était ministre de la Couronne, en 1843, et l'un des *conseillers assermentés* du représentant de Sa Majesté en Canada, IL A ÉTÉ COUPABLE DE LA PLUS GROSSIÈRE CORRUPTION qu'il soit possible de concevoir, et dont la correspondance elle-même peut seule donner une idée." Et le dit informant dit qu'il a été informé, et croit véritablement que la dite circulaire, contenant l'allégation diffamatoire précitée, a été imprimée et publiée par John George Vansittart, de la dite ville de Woodstock, et du township de Blandford, dans le dit comté d'Oxford, dans le Haut-Canada, écuyer, dans le dessein d'avilir, injurier et flétrir le dit informant, et d'attirer sur sa personne la haine publique, le ridicule et le mépris.

Et le dit Informant ajoute que la dite circulaire contient six lettres présentant l'apparence d'avoir été écrites et signées par lui, dit informant, lesquelles sont numérotées dans la dite circulaire par les chiffres, 1, 3, 6, 9, et 10, et lesquelles dites lettres ayant en tête certains mots imprimés en caractères italiques, sont ainsi qu'il suit. (Ici sont cités les lettres contenues dans les dites circulaires.) Le dit informant dit de plus qu'aucune des dites lettres n'a été écrite ou envoyée par lui, Informant, au dit Dugald C. McNab, auquel référent les dites circulaires, non plus qu'à aucune autre personne; et si des lettres conçues dans les termes et à l'effet indiqués dans les lettres susdites, et comportant être des lettres originellement écrites par lui, dit informant, et signées de lui, existent, le dit informant jure solennellement que telles lettres ainsi que leurs signatures ne furent jamais écrites ni autorisées de sa part, et qu'elles sont, de fait et en vérité, des faux:—Pourquoi le dit informant prie qu'il émane un ordre de sommation contre le dit John George Vansittart, et qu'il soit ultérieurement procédé sur le tout conformément à la loi.

(Signé) F. HINCKS. Assermenté devant moi, dans la Cité de Montréal, dans la Province du Canada, ce 1er jour de Mars 1852. PHI. PANET, J. B. R.

La comparution de M. Vansittart, pour répondre à cette accusation, doit avoir lieu le 6 mai prochain devant la cour du Banc de la Reine dans le Haut-Canada.

Cap de Bonne Esperance.

Les troupes du major-général, qui étaient parties de Wiltlessa au nombre de 1,000 hommes, montent aujourd'hui à 4,000, en y comprenant le corps de 219 chevaux et de 320 fantassins du capitaine Tylden, la colonne du colonel Mackinnon, le lieutenant-colonel Michel, le 6e régiment, les Fingors, trois pièces d'artillerie et un train de 100 fourgons du commissariat. Le 9 décembre, le major-général s'est avancé en trois divisions pour attaquer les Kraats de Tyopo, au pied des montagnes Thabo-Mchako, tandis que le capt. Tylden entra par le sud; le corps principal, sous le général, par Mackay's Nek, et le lieutenant-colonel Michel avec le 6e royal Warwickshire, Rifles et Fort Paddle Fingors par le Sud Est. Cette division escalada les montagnes les plus inaccessibles, dont il chassa l'ennemi et son bétail. Ce dernier échappa à l'aide d'un grand brouillard. Toutefois, le capt. Tylden s'empara de 1,030 têtes, sans compter les chevaux et les chèvres. Il n'y a eu que deux tués et deux blessés. Le 29, le major-général était en possession de 5 à 6,000 têtes de bétail. Toutes ces opérations ont été accompagnées d'une pluie incessante, dans un pays hérissé d'obstacles de tous genres. Le 1er janvier, les troupes sont retournées au quartier-général, à King-William's town, avec environ 23,000 têtes de bétail, plusieurs milliers de chèvres et quelques chevaux. (Express.)

—Quartier-général King-William's town, 23 janvier.—Les chefs rebelles kaffirs, ayant formellement demandé le prix, le 15 de ce mois, le commissaire Gaika leur a signifié que Sa Majesté ne pouvait pas traiter avec des rebelles, qu'ils doivent se rendre tous sans condition, espérant en la clémence de Sa Majesté,

et que cette demande, faite de bonne foi et d'une manière solennelle, les hostilités cesseraient aussitôt. Il n'y a eu aucune communication de cette décision à été communiquée aux rebelles. La demande de soumission n'ayant pas eu lieu, les opérations contre eux vont être suivies avec activité. Les troupes partiront les 26 et 27, en sept colonnes, pour pénétrer chez les Amasolas et le pays de Seyolo, Tola et Zuzini, sur la rive gauche du Keiskamma, pour s'emparer du bétail et dévaster les moissons de l'ennemi. Les Kaffirs disent qu'ils ne combattront plus; mais, jusqu'à ce qu'ils soient soumis entièrement, sans condition, les hostilités continueront. Pendant ces opérations, il est à désirer que tous les postes le long de la ligne frontière et de la ligne intérieure soient toujours sur leurs gardes, flussant des patrouilles et veillant jour et nuit. Ils arrêteront, quand cela sera possible, par tous les moyens autorisés par la guerre civilisée, tous les Hottentots et Kaffirs errants. Une rigoureuse observation de ces instructions aidera beaucoup les troupes dans leurs opérations et assurera la soumission de ces bandits rebelles. On est entré en pourparlers avec Bohoo et son fils Mapassi; les hostilités cesseront contre cette puissante tribu.

—Les journaux de Londres (11 mars) publient des nouvelles du Cap de Bonne Esperance jusqu'à la date du 9 janvier. Ces nouvelles, apportées par le navire le *Windsor*, sont meilleures que celles du précédent voyage. Grâce aux nouveaux renforts qu'elles ont reçues, les troupes anglaises ont fait quelques razzias productives. Un rapport officiel porte à 13,000 le nombre des têtes de bétail capturées dans ces expéditions. Plusieurs tribus kaffirs, qui jusqu'à ce jour étaient restées neutres ou s'étaient montrées hostiles, ont fait leur soumission.

Les troupes de la colonne ont beaucoup souffert des pluies abondantes qui n'ont presque pas cessé de tomber pendant plusieurs semaines. Elles ont éprouvé une perte sensible par la mort du major-général Wilmot, de l'artillerie, tué d'un coup de feu dans un engagement sur les bords du Fish River. Le *Times* prend occasion de ces nouvelles pour remettre sous les yeux de ses lecteurs les chiffres suivants: "La population de cette colonie s'élève à 250,000 âmes. Sur ce chiffre, on compte environ 76,000 Européens et à peine 20,000 Anglais. C'est, en définitive, pour protéger la moitié de cette population britannique, qui réside dans les districts de l'Est, théâtre de la guerre, que l'Angleterre dépense annuellement 1,500,000 liv. st. et que nous entretenons au Cap quinze des meilleurs régiments de notre armée."

La conclusion que le *Times* tire de ces chiffres, c'est qu'il est grand temps que l'on renonce à un système de conquête et d'agrandissement aussi ruineux.

Les biens de la Maison d'Orléans.

La confiscation décrétée par Louis-Napoléon au préjudice de la famille d'Orléans, après avoir, parait-il, encouru le blâme de l'opinion publique sur les deux hémisphères, a néanmoins encore des défenseurs. Voici en quels termes le *Constitutionnel* de Paris justifie le décret de confiscation en répondant au mémoire des exécuteurs testamentaires de Louis-Philippe. Nous donnons de cette article tout ce qui se rapporte aux questions de fait, en laissant la partie purement polémique.

"Des les premières années de la révolution de 1789, la maison d'Orléans se trouvait complètement ruinée.

"Aux termes d'un état officiel des biens, des revenus et des dettes du duc Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, arrêté le 1er octobre 1790, par M. de La Touche, son chancelier, et remis au comité des finances de l'Assemblée constituante, voici quel était le bilan de cette maison :

Table with 2 columns: REVENUS NETS and livres. Rows include En panagges (3,945,732), En biens patrimoniaux (1,624,628), En domaines engagés (58,130), and En rentes (648,351).

—Que le ciel te protège, général, dit Beni-Mehemmet, en s'avancant gravement vers lui, qu'il accorde à toi et aux tiens ses dons les plus précieux, si tu me rends justice, car c'est justice que je viens te demander.

—L'explicite ce qu'il attendait de lui. —Cela m'est impossible, répondit le général. —Je sais tout ce qui s'est passé, tout ce qu'on pourra m'alléguer en faveur de ce jeune homme. Je suis que son cœur n'a point eu de part dans le crime que sa main aurait pu commettre, dans les conséquences de cette infraction novelle de la discipline militaire. Mais un acte formel de désertion pourrait toujours se valier par un motif quelconque, et le meurtre d'un officier se colorer d'une excuse de folie. Il faut faire un exemple, et si votre protégé est un bon soldat, sa mort n'en produira que plus d'effet. —Allez, ma résolution est immuable, rien n'y sera changé. —Monsieur, dit-il à son officier, qui se tenait près de lui, ayez soin que l'on prépare le coupable à subir demain, à la pointe du jour, la sentence prononcée contre lui.

Comme il finissait ces mots, un cri de femme, terrible, déchirant et plein d'angoisse sortit de la pièce voisine.

Le cheik tressaillit à ce bruit, et s'élança du côté où Beni-Mussa était resté pendant cette entrevue.

Elle était tombée, sans connaissance, sur les dalles de marbre, en attendant la sentence du général.

Mehemmet se précipita sur sa fille, qu'il appela avec des cris déchirants.

Quand elle fut revenue à elle, le vieillard l'entraîna, sans dire un seul mot qui pût rappeler ce qui venait de se passer. Il y avait dans ses yeux quelque chose de farouche et de désespéré... Un volcan bouillonnait dans son cœur, et sa bouche semblait vouloir s'ouvrir pour en laisser la lave en fermentation.

Quand il les vit paraître, le prisonnier ne leur demanda rien, mais une pâleur mortelle couvrit son visage, car il avait compris que tout était perdu. Il se laissa retomber sur sa couche de paille et resta immobile.

C'était un tableau déchirant que celui de ces trois têtes, où le désespoir se montrait profondément empreint et dont les traits prenaient les teintes vacillantes de la lampe qui, seule, éclairant cette scène de douleur, laissait apercevoir sur les murailles humides la grande araignée noire et la limace épaisse, se glissant avec peine sur une trace visqueuse.

Le silence fut rompu par Bertal. —Pourquoi ce désespoir, pourquoi mon père et ma sœur regretteraient-ils pour leur fils et leur frère cet échange d'une existence d'amer-tume avec la vie où ceux dont les forces sont épuisées par les luites d'ici-bas trouvent auprès d'un Dieu miséricordieux un repos éternel... Oh! dites-moi, quand demain je dormirai tranquille et que vous veillerez encore, dites quel est celui de nous qui sera le plus à plaindre?

La porte s'ouvrit lentement, et le geôlier annonça qu'il était temps de se séparer.

—Mon père! Beni-Mussa, au revoir! s'écria le captif en les serrant dans ses bras, au revoir!

et se penchant à l'oreille du vieillard, il prononça quelques mots que lui seul entendit.

Le cheik lui serra fortement la main en signe de promesse, et voulut emmener Beni-Mussa, qui perdit connaissance, sans abandonner pourtant les burnous de Bertal qu'elle serrait convulsivement.

Il fallut l'emporter, lui laissant ce vêtement dont la possession semblait être pour elle une dernière espérance.

Quand le père, envoyé pour assister le prisonnier dans ses derniers moments, fut arrivé, il le trouva debout, immobile, les yeux fixés sur la porte, et dans la même attitude qu'à l'instant de la séparation.

Le lendemain matin, dès que les premiers rayons du soleil eurent salué la ville aux blanches murailles, une compagnie du... régiment de ligne défilait dans la rue Bab-el-Loued, les tambours en tête battaient une marche funèbre; au centre du cortège, formé sur deux rangs, marchait tête nue, désarmé, et les mains liées, le malheureux Bertal, victime de la loi militaire.

Son visage était pâle, mais ses pas étaient assurés et ses yeux brillants; près de lui marchait le père.

Cette marche était lente et solennelle: la foule suivait en silence, comme émue de pitié pour ce jeune homme, dont la taille élégante, l'air mâle et pourtant soumis, avaient attiré tous les spectateurs.

Arrivé au dehors de la porte de Bab-el-Loued et au pied du fort *Vingt-Quatre-Heures*, le cortège s'arrêta sur le rocher qui formait

la base; le détachement qui devait faire feu entra dans le carré formé par la compagnie des soldats sur le lieu d'exécution; ce détachement fut aligné en face du prisonnier, à quinze toises de distance.

L'ecclésiastique prodiguait encore au jeune homme des consolations que celui-ci écoutait avec recueillement; il se retira lentement, après avoir donné le baiser de paix à la victime, et quand Bertal eut repoussé le bandeau qu'un sous-officier voulut lui mettre sur les yeux, l'ordre fut donné, retentit du son bruyant de l'explosion, et Bertal, tombant avec un gémissement, mourut en jetant autour de lui un dernier regard, comme s'il eût espéré d'y rencontrer les seuls êtres qu'il regretterait au monde.

Alors les soldats, marchant à la file, passèrent un à un près du corps mutilé, afin que tous pussent recevoir de ce terrible spectacle l'avertissement qu'il était destiné à leur donner.

Le détachement qui avait fait feu emporta le corps de Bertal dans son humble tombe, située dans un coin du cimetière de Bab-el-Loued et la foule se retira en frissonnant, mais toute prête encore à reprendre place le lendemain pour un drame semblable.

Dans la nuit du lendemain le voyageur altéré qui se retirait devant le cimetière où reposait Bertal, se serait arrêté, effrayé du mystère qui semblait s'y passer.

Bien que la pluie tombât à torrents et que la foudre ébranlât les échos d'en haut, une lu-

mière tremblante semblait courir entre les tombes blanches, et parfois s'arrêter, pour repartir ensuite. Elle parut enfin se poser à l'une des extrémités les plus reculées de ce triste séjour, et la lueur qui s'échappait de sa prison de corne, on distinguait quelques hommes creusant avec ardeur une fosse nouvellement faite... plus loin et vers la sortie attendaient plusieurs chevaux.

Après quelques minutes de travail, le voyageur eût frissonné d'horreur en voyant sortir de cette fosse violée un cadavre sanglant que ces hommes placèrent dans une caisse, après avoir rempli de terre le vide de la tombe; il aurait pu distinguer, comme acteur principal, de cette scène nocturne, un vieillard à barbe blanche qui, après avoir élevé sa lanterne pour éclairer ceux qui fixaient sur le bû d'un des chevaux la caisse où ils avaient mis le corps arraché à la terre, s'écriait brusquement, et bientôt après, il l'aurait entendu se perdre dans l'orage qui allait grandissant le bruit des pas de ceux qui déterraient les morts.

Environ un mois après ces événements, un Arabe, un jeune homme, gravissait lestement la dernière rampe qui conduit à Suk-el-Arba. Arrivé au sommet, il s'arrêta, jeta autour de lui un regard joyeux et s'écria, en voyant la sueur qui coulait de son front: —Quelle surprise, quelle joie quand ils vont me revoir, et moi, moi, après deux mois d'esclavage, pouvoir les embrasser et me sentir libre!

Il s'élança, radieux, vers le dachour